

Image not found or type unknown



Redressement fiscal entreprise

Par **Olivier39**, le **02/01/2020** à **07:28**

Bonjour Maître,

Je me permets de vous contacter afin d'avoir une information, plutôt une confirmation

En cas d'un redressement fiscal de l'entreprise de son conjoint(seul gérant de l'entreprise), est-ce que l'administration fiscal peut prendre les biens PROPRES de l'autre conjoint(

Merci d'avance pour votre réponse